



## LINGUA FRANCESE III

Prof.ssa Loredana Trovato

[ltrovato@units.it](mailto:ltrovato@units.it)

Ricevimento: martedì | 11.30-13.30, stanza n. 21,  
piano 2 (tasto 3 ascensore), ACM.

# PROGRAMMA

## **Contenuti del corso**

Il corso è suddiviso in due moduli.

Modulo A:

- Principali teorie e approcci alla traduzione.

- Studio delle “difficultés” linguistiche e culturali della traduzione.

- Testi e tipologie testuali.

- Traduzione (dal francese all'italiano) di testi complessi.

Modulo B:

Studio delle questioni principali della traduzione audiovisiva (con particolare riferimento alla pratica del sous-titrage) attraverso le teorie e l'analisi di alcuni esempi di traduzione intralinguistica e interlinguistica.

Lettorato (D. Costantini):

Preparazione alle seguenti prove d'esame: dettato e traduzione, espressione orale.

## PROVA D'ESAME

- L'esame si articola in una prova scritta propedeutica alla prova orale.
- Prova scritta (dott. Costantini): a) dettato (circa 16-18 righe); b) traduzione dall'italiano al francese (circa 18 righe).
- Prova scritta (prof.ssa Trovato): esercizio di traduzione (dal francese all'italiano) di un testo lungo (circa 500 parole) letterario o non letterario. Alla prova viene assegnato un punteggio massimo di 30. La prova si intende superata se lo studente ottiene un punteggio minimo di 18/30.
- Lo studente potrà avvalersi del dizionario monolingue.
- Prova orale (dott. Costantini): a) conversazione in lingua francese; b) discussione sugli errori commessi nella parte scritta.
- Prova orale (prof.ssa Trovato): discussione sui contenuti della prova scritta e correzione degli eventuali errori; domande sui contenuti teorici dei moduli A e B con discussione di qualche esempio visto in aula di traduzione audiovisiva.
- Per superare l'esame (18/30), lo studente deve dimostrare di aver acquisito una conoscenza sufficiente dei contenuti dei due moduli e di aver raggiunto – in misura sufficiente – gli obiettivi formativi previsti per questo corso.
- Per conseguire il punteggio massimo (30/30 e 30 e lode), lo studente deve invece dimostrare di aver acquisito una conoscenza eccellente di tutti gli argomenti trattati durante il corso e di aver raggiunto pienamente tutti gli obiettivi formativi previsti.

# BIBLIOGRAFIA E MATERIALI UTILI PER LA PREPARAZIONE DELL'ESAME

## Testi di riferimento

- M. Guidère, *Introduction à la traductologie. Penser la traduction : hier, aujourd'hui, demain*, Bruxelles, De Boeck, 2010 (2e éd.) (cap. 4.1. e 4.3.; cap. 5 [paragrafi da 1 a 7]).
- J.-M. Lavour, A. Serban, *La Traduction audiovisuelle. Approche interdisciplinaire du sous-titrage*, Bruxelles, De Boeck, 2008 (cap. 3, tranne i paragrafi 4, 5, 6 e 7 ; cap. 7).
- L. Trovato, « A bout de souffle en Italie. Les enjeux du doublage et du sous-titrage », in A. Boillat, I. Weber Henking (éds.), *Dubbing. Die Übersetzung im Kino / La Traduction audiovisuelle*, Marburg, Schüren, 2014, pp. 151-163.
- V. Zotti, « Traduire en italien la variation socioculturelle du français : le verlan et 'il linguaggio giovanile' », in *RiMe*, n. 5, dicembre 2010, pp. 23-42.

I testi utilizzati per le esercitazioni di traduzione saranno inseriti sulla piattaforma MOODLE, dove lo studente potrà trovare anche ulteriori indicazioni su testi di approfondimento, manuali di apprendimento della lingua, dizionari e siti internet.

# LES DIFFÉRENTES APPROCHES À LA TRADUCTION

- Avec la société de l'information mondialisée, nous sommes entrés de plain-pied dans l'âge de la traduction généralisée. Aujourd'hui, son importance dans le monde global et globalisé est évidente : on traduit de plus en plus de documents vers de nombreuses langues.
- Cette tendance est accentuée par le progrès technologique dans les secteurs de l'informatique et de la communication.
- On assiste à un renouveau d'intérêt pour la traduction qui joue un rôle clé dans d'innombrables domaines de la vie sociale et contribue au respect de la diversité linguistique et culturelle à l'échelle nationale et internationale.

B. Singer

- la traduction est « l'essence même de la civilisation ».

U. Eco

- « la langue de l'Europe, c'est la traduction ».

Susan  
Bassnett  
soutient  
que:

- L'histoire de la traduction en Europe se confond avec l'histoire de l'Occident, car les positions à l'égard de la traduction et des conceptions traductionnelles qui ont prévalu appartiennent à l'époque qui les a produites et aux facteurs socioéconomiques qui ont dessiné et déterminé leur époque.

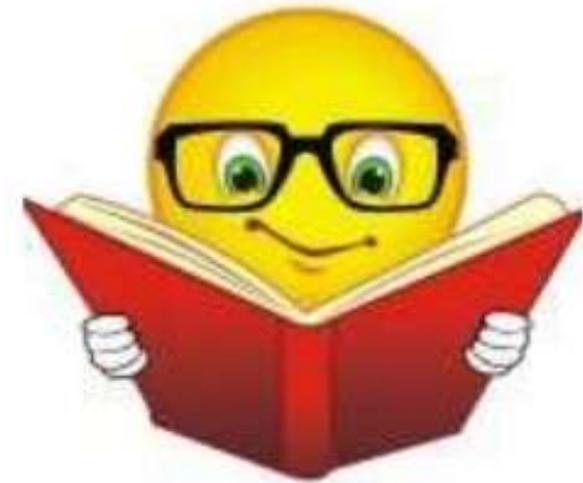
Pour Paul  
Newmark:

- Traduire, c'est une sorte de mission : on traduit pour découvrir une culture, pour s'appropriier un savoir, pour répandre ou défendre des idées religieuses, pour imposer ou combattre des doctrines philosophiques ou des systèmes politiques, pour créer ou parfaire une langue nationale, pour révéler une œuvre, pour faire progresser les sciences et les techniques. Bref, on traduit pour mille et une raisons, la traduction étant à la fois une arme et un outil qui fait partie intégrante de la vie intellectuelle de tout peuple civilisé.

- De nos jours, la traduction est intimement liée au mouvement global de la mondialisation : elle en est et le vecteur et le produit. Outre le caractère multilingue des institutions et des organisations internationales, la diversité linguistique et culturelle de notre mode est soutenue par des politiques linguistiques (il suffit de penser au « Livre Blanc » de Cresson et aux indications de l'Union Européenne à propos de la défense du plurilinguisme).



- La traductologie en tant que discipline est apparue dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle : son champ d'étude a été rigoureusement défini, pour la première fois, par J. Holmes en 1972 qui distinguait entre la **traductologie théorique** et la **traductologie appliquée**, deux branches qui entretiennent une relation dialectique et ne doivent, en aucun cas, être perçues de façon exclusive ou unidirectionnelle.

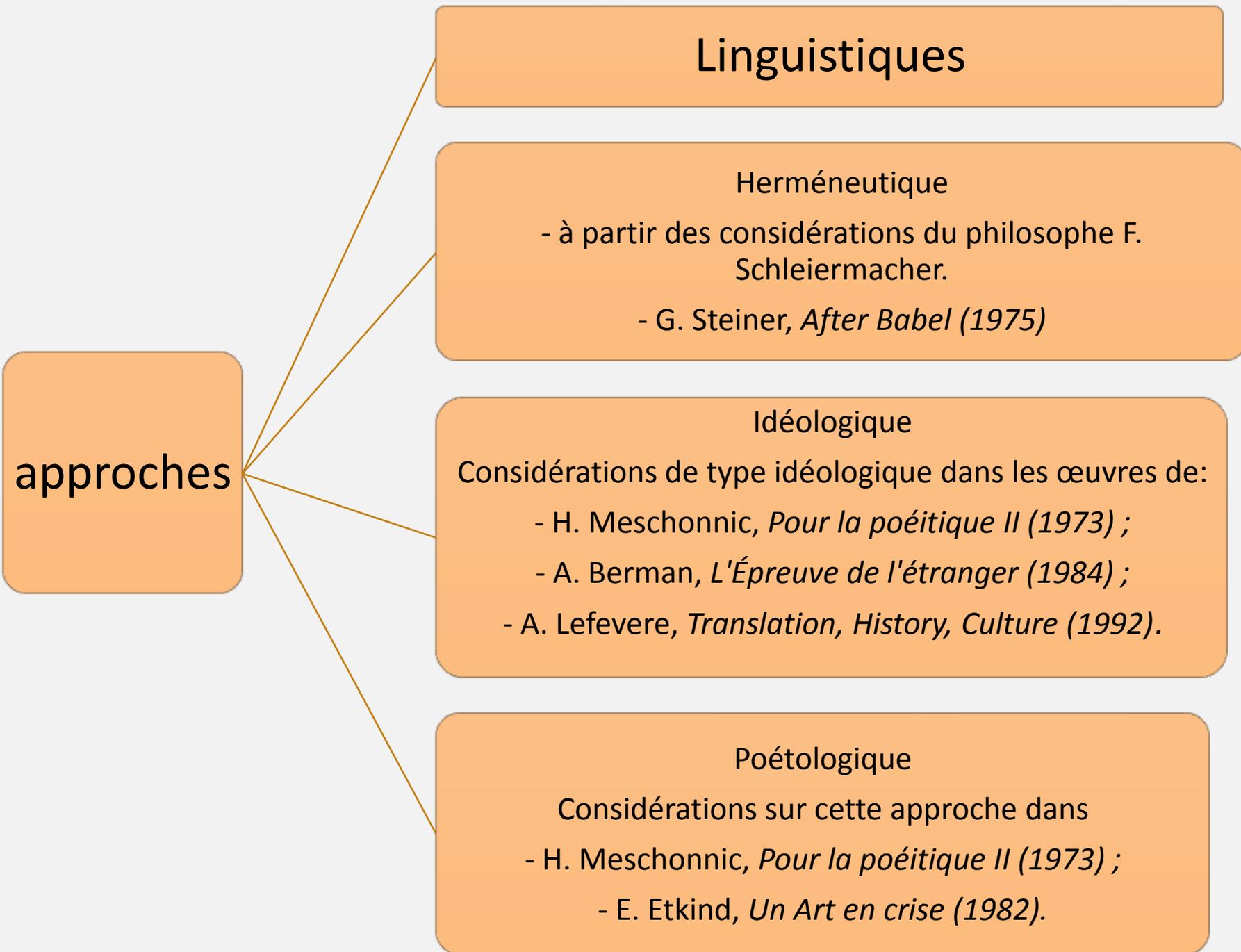


## Traductologie théorique

- Elle a pour but de décrire les phénomènes de la traduction, d'en définir les principes explicatifs et la théorisation des pratiques traductionnelles.

## Traductologie appliquée

- Elle vise la mise en œuvre des principes et des théories pour la formation des traducteurs, le développement d'outils d'aide à la traduction ou encore la critique des traductions.



approches

```
graph LR; A[approches] --- B[Textuelle]; A --- C[Sémiotique]; A --- D[Communicationnelle]; A --- E[Cognitive];
```

Textuelle

Considérations sur cette approche dans  
- J. Delisle, *L'Analyse du discours comme méthode de traduction (1980)* ;

Sémiotique

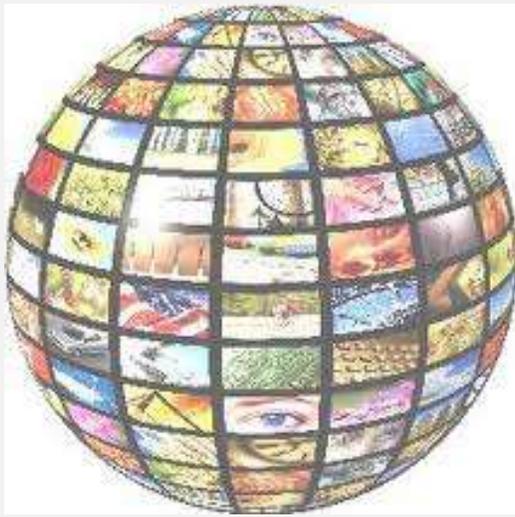
Communicationnelle

Cognitive

Considérations sur cette approche dans  
- C. Séguinot, *The Translator Process (1989)* ;  
- D. Gile, *La traduction: la comprendre, l'apprendre (2005)*.

# LES APPROCHES LINGUISTIQUES





La traduction a toujours intéressé les linguistes qui lui ont appliqué les diverses démarches théoriques, développées au fur et à mesure à côté du progrès de la recherche scientifique.

Dans leur étude de la traduction, les linguistes partent, en général, des différences observées entre les langues et les systèmes linguistiques.

Ils relèvent, par exemple, les incompatibilités sémantiques dans la désignation de la réalité, comme G. Mounin dans *Les Problèmes théoriques de la traduction* (1963), où il donne l'exemple des noms du «pain» et des couleurs en français et dans les autres langues étrangères.

Ils se posent la question du transfert du 'sens' en insistant sur les différences et les spécificités (c'est le cas des « particularistes ») ou sur les convergences et les points communs (les « universalistes »).

Chaque courant propose alors une explication propre et des techniques spécifiques pour rendre compte de la totalité des phénomènes observés à un niveau différent : le 'mot', la 'phrase' ou le 'texte'.

## L'APPROCHE «STYLISTIQUE COMPARÉE»

- La *Stylistique comparée du français et de l'anglais* (1958) de J.-P. Vinay et J. Darbelnet est l'un des ouvrages qui a le plus marqué les études de traduction.
- Les auteurs se proposent de revendiquer le rattachement de la traductologie à la linguistique, tout en faisant appel à d'autres disciplines (comme la stylistique, la rhétorique, la psychologie) pour compléter leur analyse.
- À travers une approche de type comparatif (très novateur à l'époque), ils offrent une véritable méthode de traduction qui repose à la fois sur la structure linguistique et sur la psychologie des sujets parlants.

Ils distinguent sept procédés techniques de traduction qu'ils appliquent à la notion d'unité de traduction:

**3 directs:**

- a) l'emprunt;
- b) le calque;
- c) La traduction littérale.

**4 obliques:**

- a) la transposition;
- b) la modulation;
- c) l'équivalence;
- d) l'adaptation.

## Notion « d'unité de traduction »

L'« unité de traduction » est le plus petit segment de l'énoncé dont la cohésion des signes est telle qu'ils ne doivent pas être traduits séparément. À partir de cette définition, les auteurs distinguent quatre types d'unités de traduction :



Les « unités fonctionnelles », qui ont les mêmes fonctions grammaticales dans les deux langues ;

Les « unités sémantiques », qui ont le même sens ;

Les « unités dialectiques », qui procèdent du même raisonnement ;

Les « unités prosodiques », qui impliquent la même intonation.

 **Proposez des exemples !**

# L'approche textuelle

Postulat:

Tout discours peut être « mis en texte », qu'il s'agisse d'une interaction orale ou écrite.

Selon cette approche, toute traduction doit être précédée d'une analyse textuelle, au moins au niveau typologique pour assurer la validité de la compréhension – et donc de l'interprétation – qui s'ensuit.

Il existe plusieurs perspectives d'étude du « texte », ce qui rend l'analyse traductologique compliquée:

Le *type* de texte détermine la nature et les modalités de la traduction.

La *fonction* envisagée pour le texte détermine la traduction.

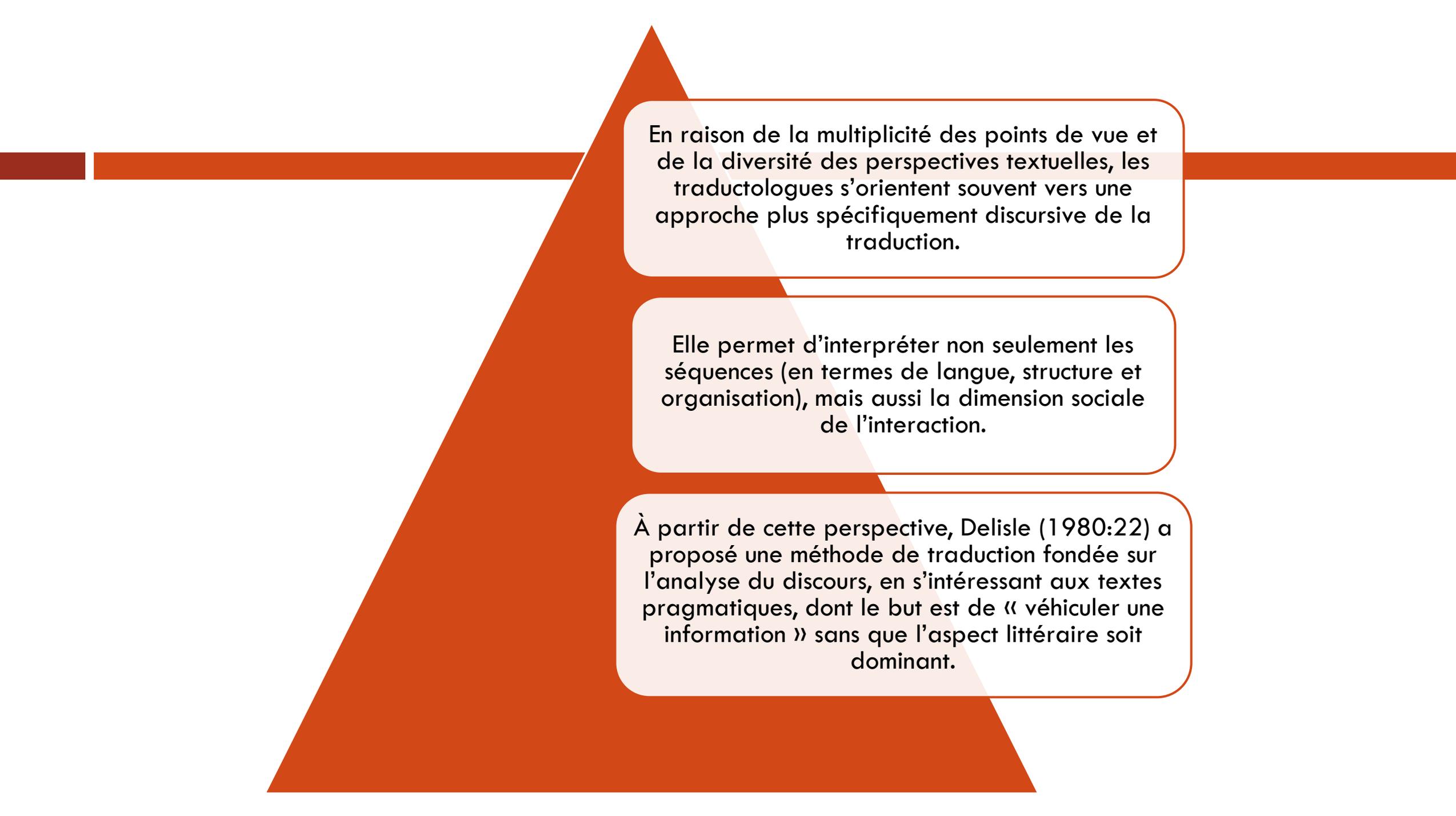
Le *contexte* ou le cadre du texte détermine la traduction.

Le *sens* du texte détermine la traduction.

La *finalité* du texte détermine la traduction.

L'*idéologie* du texte détermine la traduction.

 **Proposons des exemples!**



En raison de la multiplicité des points de vue et de la diversité des perspectives textuelles, les traductologues s'orientent souvent vers une approche plus spécifiquement discursive de la traduction.

Elle permet d'interpréter non seulement les séquences (en termes de langue, structure et organisation), mais aussi la dimension sociale de l'interaction.

À partir de cette perspective, Delisle (1980:22) a proposé une méthode de traduction fondée sur l'analyse du discours, en s'intéressant aux textes pragmatiques, dont le but est de « véhiculer une information » sans que l'aspect littéraire soit dominant.

L'analyse du discours permet de se focaliser sur le sens en abordant 2 niveaux principaux:



Le « genre » textuel.

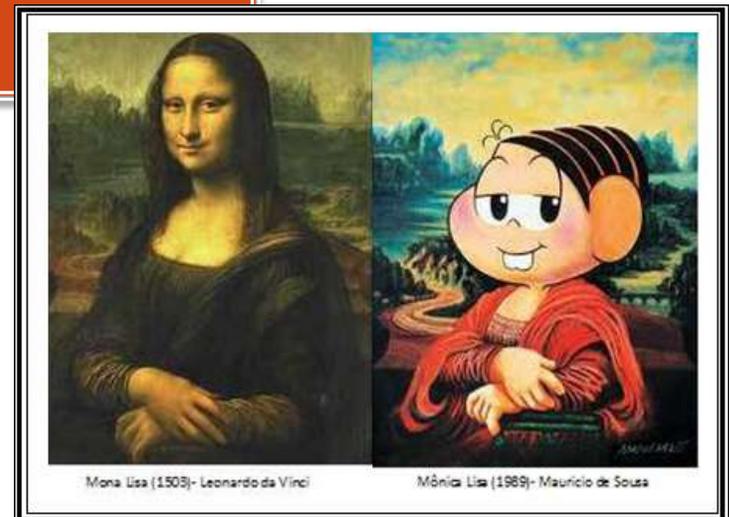
Le « texte » en tant qu'ensemble unitaires de séquences reliées entre elles (phrases, paragraphes).

**Qu'est-ce qu'un genre textuel?  
Faisons des exemples!**

# L'intertextualité

- Le traducteur doit savoir détecter les liens implicites ou explicites entre les textes; liens qu'on appelle « intertextualité ».
- Reprise
- Parodie
- Pastiche
- citation.

**Faisons des exemples!**



# Présence de « discours concurrents »

- Par exemple, l'emploi délibéré d'un registre marqué dans un contexte inhabituel (i.e. des expressions familières dans un contexte raffiné).
- Il faudra traduire en respectant les registres par une expression adéquate.



# Discours écrits et oraux

- Ils renferment des différences significatives au niveau des modes d'expression et de la sociabilité, qui changent d'un pays à l'autre et d'un groupe humain à l'autre.
- Importance dans le contexte des tribunaux, par exemple, où le traducteur / interprète a une responsabilité éthique et juridique.



# Discours et vision du monde

- ❑ Les discours sont le reflet de la vision du monde de chaque peuple ou groupe social.
- ❑ Le traducteur devra faire attention à la traduction de ces visions du monde diverses. Par exemple:
  - ❑ Les formules de politesse.
  - ❑ L'expression du respect selon les contextes et les cultures (la culture japonaise, par exemple. Amélie Nothomb, *Stupeur et tremblements*).
- ❑ Les unités de mesure.
- ❑ Les couleurs.
- ❑ Les mots pour désigner les spécialités gastronomiques, les produits typiques, etc.

# Les domaines de spécialité

- L'analyse du discours permet de montrer le marquage culturel de la terminologie, lorsqu'on aborde les domaines des langues de spécialité.
- Par exemple, la traduction d'un article de médecine du français vers l'arabe, où il faudra adopter un registre plus concret et des métaphores médicales plus adaptées à la culture cible.
- Mais aussi: les autres domaines. Pensons à la traduction juridique là où les systèmes juridiques sont très différents.

# Traduction de la métaphore

- Traduire les métaphores, mais aussi les expressions imagées et figées est un enjeu principal du traducteur, car elles sont des marqueurs de visions culturelles et de points de vue idéologiques, marqueurs qui forment un réseau de signification incontournable lors de la traduction.
- Il s'agit de véritables déclencheurs d'effets chez le récepteur.
- Selon cette perspective, le traducteur n'est pas seulement un « opérateur de la traduction », mais un médiateur culturel avant tout.



Pour clarifier cette imbrication de signes, Jakobson (*On Linguistic Aspects of Translation*, 1959) avait défini trois types de traduction :

intralinguistique

interlinguistique

intersémiotique

# LES THÉORIES DE LA TRADUCTION

- ◉ À côté des approches qui désignent une orientation générale des études à partir d'un point de vue disciplinaire particulier (linguistique, sémiotique, pragmatique, communicationnel...), on trouve un certain nombre de théories spécifiques à la traduction.
- ◉ Les « théories » de la traduction sont des constructions conceptuelles qui servent à décrire, à expliquer ou à modéliser le texte traduit ou le processus de traduction. Même si ces théories peuvent être issues de cadres conceptuels existants, elles présentent la particularité d'être exclusives, c'est-à-dire de proposer une réflexion centrée uniquement sur la traduction.
- ◉ À l'inverse des approches qui tendent à rattacher la traduction à des disciplines instituées, ces théories veulent renforcer l'autonomie et l'indépendance de la traductologie.

# LA THÉORIE INTERPRÉTATIVE

Elle est connue sous la dénomination de « l'École de Paris » parce qu'elle a été développée au sein de l'École supérieure d'interprètes et de traducteurs (ESIT, Paris).

On la doit essentiellement à Danica Seleskovitch et Marianne Lederer, mais elle compte aujourd'hui de nombreux adeptes et promoteurs en particulier dans le monde francophone.

Danica Seleskovitch a mis au point un modèle de traduction en trois temps :  
1) interprétation, 2) déverbalisation, 3) réexpression.

Ce modèle emprunte ses postulats théoriques aussi bien à la psychologie qu'aux sciences cognitives de son époque, avec un intérêt particulier pour le processus mental de la traduction.

# QUESTION DU « SENS »

nature «non verbale»

- parce qu'il concerne aussi bien ce que le locuteur a dit (l'explicite) que ce qu'il a tu (l'implicite).

Pour saisir ce « sens »

- le traducteur doit posséder un « bagage cognitif » qui englobe (1) la connaissance du monde, (2) la saisie du contexte et (3) la compréhension du « vouloir dire » de l'auteur.
- À défaut de posséder ce bagage, il sera confronté au problème épineux de l'ambiguïté et de la multiplicité des interprétations.

questionnement de la «perception»

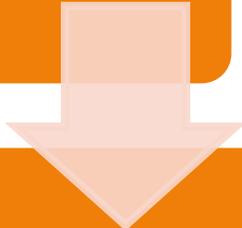
- perception de l'outil linguistique (interne)
- perception de la réalité (externe).
- Cela signifie que le processus de traduction n'est pas direct, mais passe nécessairement par une étape intermédiaire, celle du sens qu'il faut déverbaliser.
- C'est un processus dynamique de compréhension puis de réexpression des idées.

- ◎ Jean Delisle (1980) a formulé une version plus détaillée et plus didactique de la théorie interprétative de la traduction, en ayant recours à l'analyse du discours et à la linguistique textuelle.
- ◎ Il a étudié en particulier l'étape de conceptualisation et le processus de transfert interlinguistique.



# POUR DELISLE, LE PROCESSUS DE TRADUCTION SE DÉPLOIE EN TROIS TEMPS:

La phase de « compréhension », qui consiste à décoder le texte source en analysant les relations sémantiques entre les mots et en déterminant le contenu conceptuel par le biais du contexte.



La phase de « reformulation », qui implique la re-verbalisation des concepts du texte source dans une autre langue, en ayant recours au raisonnement et aux associations d'idées.



La phase de « vérification », qui vise à valider les choix faits par le traducteur en procédant à une analyse qualitative des équivalents, à la manière d'une rétro-traduction.

- ◎ Dans *La Traduction aujourd'hui* (1994), Lederer intègre ces idées et présente une vue générale qui permet de saisir les tenants et les aboutissants du « modèle interprétatif ».
- ◎ Trois postulats essentiels sont à la base du modèle (Lederer 1994 : 9-15) :
  - 1) « tout est interprétation » ;
  - 2) « on ne peut pas traduire sans interpréter » ;
  - 3) « la recherche du sens et sa réexpression sont le dénominateur commun à toutes les traductions ».
- « La théorie interprétative [...] a établi que le processus [de traduction] consistait à comprendre le texte original, à déverbaliser sa forme linguistique et à exprimer dans une autre langue les idées comprises et les sentiments ressentis. »

- ◎ Le modèle interprétatif se déploie en trois temps.
- ◎ Son originalité réside principalement dans la seconde phase, dite de « déverbalisation », étape fondamentale s'il en est dans le processus de traduction.
- ◎ « Il faut dès le départ faire le partage entre la langue, sa mise en phrases, et le texte ; car si l'on peut "traduire" à chacun de ces niveaux, l'opération de traduction n'est pas la même selon que l'on traduit des mots, des phrases ou des textes » (Lederer 1994:13).

Cette distinction  
(mots, phrases,  
textes) amène  
l'École de Paris à  
distinguer deux  
types de  
traduction :

traduction  
linguistique

traduction de  
mots et traduction  
de phrases hors  
contexte

traduction  
interprétative, ou  
traduction tout  
court

traduction des  
textes

- ◎ La théorie interprétative de la traduction est cibliste en ce sens qu'elle accorde une attention particulière au lecteur cible, à l'intelligibilité de la traduction produite et à son acceptabilité dans la culture d'accueil.
- ◎ ATTENTION: NE PAS FAIRE LE PARAGRAPHE 2 SUR LA THEORIE DE L'ACTION.



# Questions et problématiques de la traductologie

L'«ÉQUIVALENCE»



C'est un concept largement répandu dans les études traductologiques, mais il est également très controversé en théorie comme en pratique.

# Critiques

Snell-Hornby (1988 : 20) et Gentzler (1993 : 4) contestent sa pertinence et son intérêt pour la traductologie.

Baker (1992 ; 5) l'emploie simplement «pour des raisons de commodité ».

- Pym (1992 : 37) critique la « circularité » du concept: pour lui, cette circularité réside dans le fait que l'équivalence est définie en référence à la traduction (l'équivalent d'une expression est sa traduction) et la traduction est définie en référence à l'équivalence (la traduction d'un mot est son équivalent), de sorte qu'il est difficile de dire ce que recouvre précisément l'un et l'autre.
- Cette imprécision conduit Pym à définir la traduction comme une « transaction » variable et évolutive, et l'équivalence comme une « entité négociable » dans le cadre d'un système d'échange de valeurs.

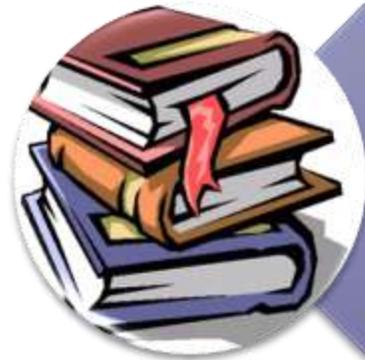
- Le problème est de savoir de quel type de « négociation » il s'agit et à quel niveau du texte il faut établir les relations d'équivalence. Car l'équivalence est par définition asymétrique, étant donné qu'elle porte sur des langues différentes.
- Comme le souligne Pym (1995 : 166), c'est le traducteur qui fait l'équivalence : « L'équivalence est cruciale pour la traduction parce qu'elle constitue l'unique relation intertextuelle que les textes traduits sont censés montrer, à la différence des autres types de textes... [Le texte] B n'a jamais été l'équivalent de A avant qu'il n'apparaisse dans la traduction : en utilisant des inférences de nature adductive, le traducteur rend les deux éléments équivalents. »

la plupart des définitions  
de l'équivalence sont  
fondées sur l'idée de:

« relation »  
entre deux  
entités de  
diverses natures.



nature de la relation entre entités (identité, similarité, analogie, exactitude, fidélité, liberté, etc.)



nature et type des entités elles-mêmes (qui peuvent être deux mots, deux segments, deux phrases, deux textes ou encore deux faits extralinguistiques)



« La question qu'il faut poser dans l'étude effective des traductions (en particulier dans les études comparatives entre TS et TC) n'est pas de savoir si les deux textes sont équivalents (concernant un aspect), mais à quel degré ils le sont et quel type d'équivalence ils révèlent » (Toury 1980:47).

## Bassnett (1980 : 6) distingue trois niveaux d'analyse de l'équivalence :

L'équivalence est le résultat de la relation qui existe entre les unités linguistiques (niveau syntaxique).

L'équivalence est le résultat de la relation qui existe entre les unités linguistiques et leur sens (niveau sémantique).

L'équivalence est le résultat de la relation qui existe entre les unités, leur sens et ceux qui les utilisent (niveau pragmatique).

Selon le point de vue où l'on se place, l'équivalence change de nature et de types. Ainsi, il est possible de répertorier plusieurs appellations qui reflètent la diversité des points de vue traductologiques et des options théoriques :

Au niveau des syntagmes et des phrases, on rencontre des équivalences « dynamiques » à caractère formel (Nida 1964) et des « équivalences pragmatiques » de nature référentielle et connotative (Koller 1989).

Au niveau du lexique de la langue, l'équivalence est définie en termes quantitatif et qualitatif :  
« équivalence unique »,  
« équivalence multiple », «  
équivalence partielle », «  
équivalence vide » (Arntz1993).



Au niveau du texte, on rencontre des équivalences « textuelles » portant sur la structure d'ensemble et sur la cohésion générale (Baker 1992), et des équivalences « transactionnelles » reflétant les contextes d'origine et les « négociations » que mène le traducteur pour s'y adapter (Pym 1992).

Au niveau de la communication, on constate la présence d'équivalences « fonctionnelles » portant sur certains types de textes (Vermeer 1989) et sur certains effets (Newman 1994), mais aussi des équivalences « interprétatives » portant sur la dimension cognitive de la communication interlinguistique (Lederer 1994).

Au niveau extralinguistique, on constate l'existence d'équivalences « culturelles » de nature « normative », qui reflètent les contraintes spécifiques à chaque culture (Hermans 1999) et des équivalences « idéologiques » (Niranjana 1992) de nature orientée et ayant une portée politique.



# L'équivalence selon Catford

- Catford (1965 :27) précise qu'« une équivalence textuelle de traduction est toute forme de la langue cible (texte ou portion de texte) observée comme équivalente d'une forme donnée de la langue source ».
- Il fait ainsi une distinction nette entre l'équivalence textuelle et la correspondance formelle, cette dernière étant plus abstraite et plus approximative : « Une correspondance formelle est n'importe quelle catégorie de la langue cible qui est susceptible d'occuper la "même" place dans l'économie générale de la langue cible que celle qu'occupé la catégorie correspondante dans la langue source » (Catford 1965:32).
- Ainsi, Catford envisage l'équivalence, non plus relativement au sens, mais relativement aux situations dans lesquelles elle peut fonctionner : « Les textes ou les éléments de la langue source et ceux de la langue cible sont des équivalents traductionnels lorsqu'ils sont interchangeables dans une situation donnée » (Catford 1965:49).
- Il peut y avoir une « traduction partielle » et une « traduction restreinte», par opposition à la « traduction totale » tant espérée (Catford 1965:93).

## LA « FIDÉLITÉ »

- L'adage italien « *traduttore traditore* » illustre bien le préjugé commun selon lequel le traducteur est par définition un traître.
- La proximité étymologique des deux mots n'est pas étrangère à ce rapprochement.
- En effet, le latin «trado » exprime l'idée de « remettre entre les mains de quelqu'un » ou encore de « livrer par trahison, trahir ». Son sens premier est relativement proche de celui de « traduco » qui évoque l'idée de « conduire au-delà, faire traverser, faire passer d'un lieu à un autre, traduire ».

- Traduire consiste justement à ne pas trahir !
- D'où la question sans cesse débattue de la «fidélité » en traduction, tant sur le plan pratique que théorique (Hurtado-Albir 1990).
- Dans *Traduire sans trahir* (1979), Margot explique longuement les origines religieuses et théologiques du débat sur la fidélité, principal avatar de la traduction biblique qui a dominé le Moyen Âge et s'est même prolongé jusqu'à l'époque moderne avec Nida (1964) par exemple.

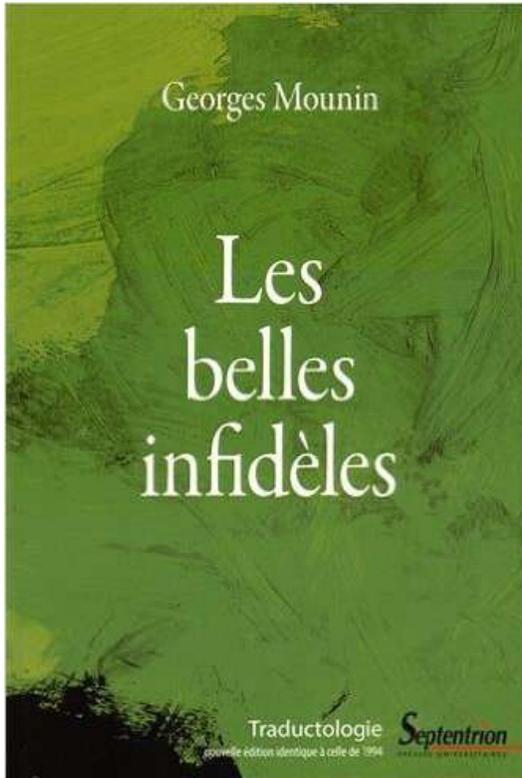


Van Hoof (1991:31) fait appel à Leonardo Bruni, dit Leonardo Aretino (1370-1444), pour résumer les débats sur la question de la fidélité au Moyen Âge. Ce dernier expose un certain nombre de principes dans son *De interpretatione recta*, publié en 1420 : « Il semble avoir été l'un des premiers à aborder le problème de la fidélité et du littéralisme avec une certaine rigueur scientifique. »



Dans son traité, Leonardo Bruni axe sa réflexion sur le rapport entre traducteur et auteur, qu'il considère comme foncièrement complémentaires : « Comme tous les bons écrivains (...) allient ce qu'ils veulent dire à propos des choses à l'art de l'écriture lui-même, un traducteur digne de ce nom doit servir deux maîtres (...) à la fois la matière et le style » (cité dans Lefevre 1992 : 83).





- Les traducteurs des siècles suivants serviront l'un ou l'autre de ces maîtres, sans jamais parvenir à concilier les deux contraintes de base de la traduction : fidélité et liberté.



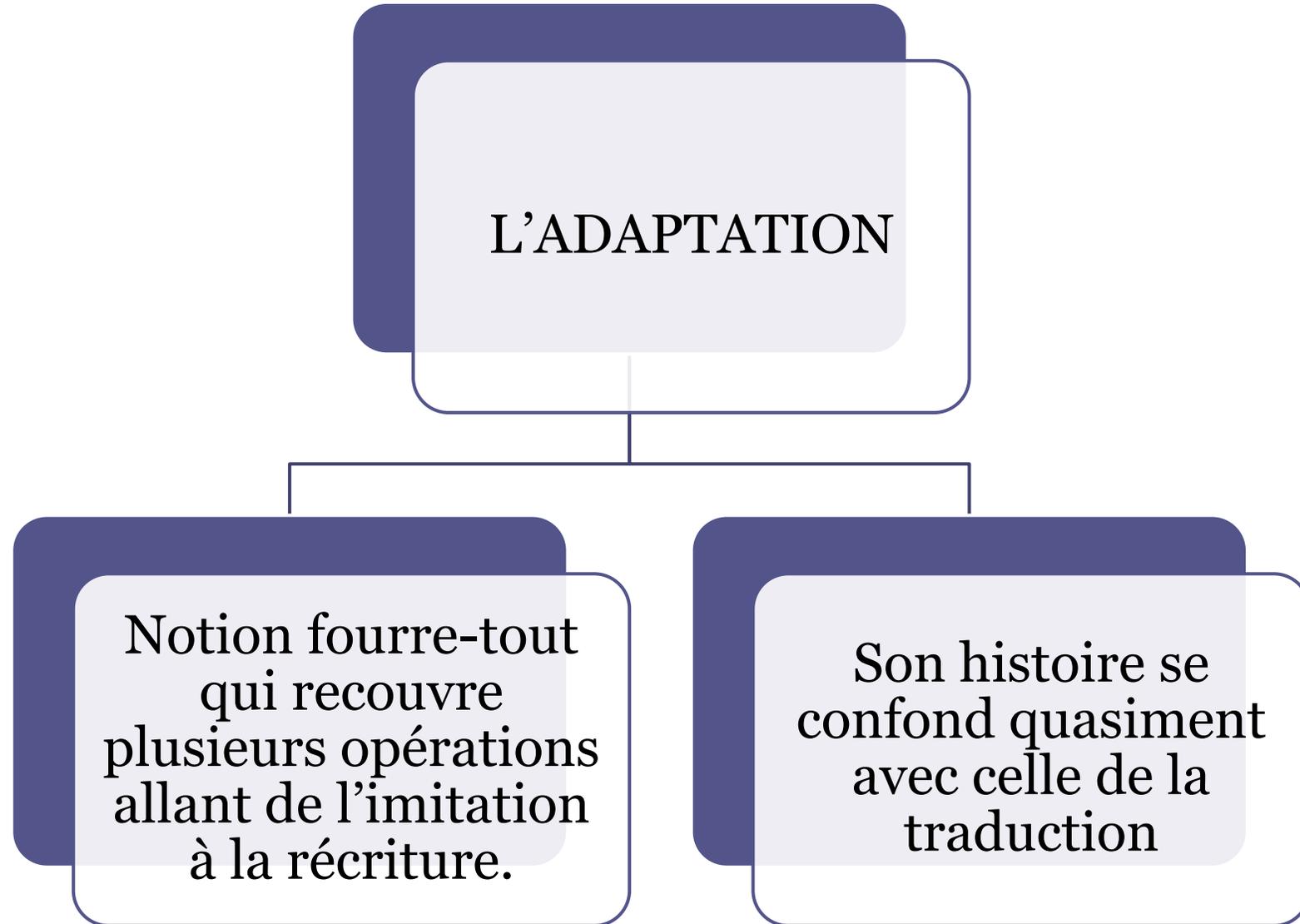
Ballard (1992:103) retrace les grandes lignes de cette évolution à partir de l'époque moderne : « Dès la fin du XV<sup>e</sup> siècle, tant par la reprise de traductions antérieures que par la perpétuation de leur méthode, on s'achemine vers un style de traduction » qui annonce les libertés des siècles à venir.

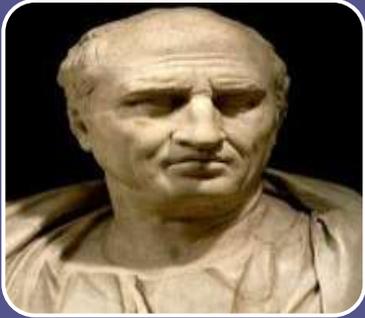
Le grand siècle (le XVII<sup>e</sup>), le siècle de Louis XIV, « imbu de sa supériorité, prétend mettre les Anciens au goût du jour » (Van Hoof 1991 :48). Aussi les traducteurs de ce siècle ont-ils pour devise de plaire. Les libertés qu'ils prennent par rapport au texte original sont telles que l'on assiste à « l'âge d'or d'un type de traduction qui fut baptisé "la belle infidèle" » (Ballard 1992 : 132).

L'expression (« belles infidèles ») fut forgée par Gilles Ménage en 1740. Elle désigne des traductions qui se distinguent par une adaptation complète des œuvres aux exigences esthétiques de l'époque, sur le fond comme sur la forme.

- L'application des divers principes de fidélité à l'original se déplace du domaine religieux vers le domaine littéraire, et cette évolution marque l'émergence d'une « théorisation à caractère scientifique ». Il faut néanmoins attendre le XX<sup>e</sup> siècle pour qu'une approche dépassionnée et désacralisée de la fidélité voie enfin le jour.
- L'École de Paris, par la voix de Marianne Lederer (1994:83), insiste sur le caractère erroné de l'opposition séculaire : « Le traducteur doit-il être libre ou fidèle ? L'alternative ainsi posée est fautive car chacun de ces termes, « fidélité », « liberté », ambitionne de s'appliquer à l'ensemble d'un texte, alors que toute traduction comporte une alternance entre des correspondances (fidélité à la lettre) et des équivalences (liberté à l'égard de la lettre). -> conception dialectique de la traduction.

# Les « modes de traduction »





## Cicéron et Horace distinguent 2 manières de traduire pour l'*interpres*:

- Reproduire l'original mot à mot.
- Le rendre de façon plus libre, c'est-à-dire l'adapter.



## XVIIe siècle

- Triomphe de l' « adaptation » → « belles mais infidèles ».
- Adapter les œuvres au goût de l'époque et aux habitudes de la culture cible pour mieux assurer leur diffusion et leur succès auprès du public.



## XXe siècle

- Certains auteurs ont considéré l'adaptation comme une infidélité qu'il convient de bannir du domaine de la traduction. Pour eux, elle est tout simplement une forme de trahison de l'auteur.
- Berman (1985) la récuse parce qu'elle empêche le public de connaître et d'accepter l'étranger dans sa langue et dans sa culture.

Dans les études contemporaines, on rencontre plusieurs approches et définitions de l'adaptation:

Procédé technique. Vinay et Darbelnet la citent au septième rang des procédés de traduction. Elle intervient lorsque le contexte auquel se réfère le texte original n'existe pas dans la culture cible, l'objectif étant de réaliser une sorte d'équivalence de situations par-delà la divergence des mots culturellement marqués.

Type de traduction à part entière, incontournable dans certains genres. C'est le cas en particulier dans la traduction des textes dramatiques destinés à la représentation théâtrale dans une autre langue ou encore des textes publicitaires destinés à la promotion des produits et services dans des cultures étrangères. Pour ce genre de textes, Brisset (1986 : 10) adopte un point de vue géopolitique et décrit l'adaptation comme un processus de reterritorialisation de l'original. Quant à Santoyo (1989:104), il la définit comme une forme de naturalisation visant à produire le même effet que l'original. Dans tous les cas, l'adaptation consiste à préserver la même fonction en ayant recours à divers procédés de reformulation.

# Les formes de l'adaptation



La **suppression** consiste en l'omission ou la non-traduction d'une partie de l'original, qu'il s'agisse de mots, de phrases ou de paragraphes entiers.



L'**adjonction** consiste en l'ajout d'informations inexistantes sur l'original par le biais d'une explicitation ou d'une expansion, que ce soit dans le corps du texte, en note de bas de page ou encore dans le glossaire.



La **substitution** consiste à remplacer un élément culturel de l'original par un autre élément jugé équivalent mais qui ne constitue pas nécessairement une traduction: par exemple, un dicton, un proverbe, un usage dialectal, etc.

- Parmi les formes de la substitution, on trouve la re-création qui consiste à réécrire le texte en préservant seulement les idées et les fonctions de l'original. On trouve également la mise à jour qui consiste à remplacer une information ancienne ou datée par une information moderne ou plus récente qui convient mieux à la situation ou au contexte.
- Ces formes d'adaptation sont en général motivées par des contraintes extra-textuelles. Le traducteur y recourt pour pallier soit une absence d'équivalent dans la culture cible, soit une différence irréductible de situation. Par exemple, les images bibliques ou coraniques relatives à l'environnement naturel moyen-oriental (i.e. le désert) ne sont pas transposables telles quelles dans les cultures nordiques et notamment celles des peuples inuits.

- Dans ce type de cas, l'adaptation vise à assurer la transmission du message ou la communication par-delà les différences linguistiques et culturelles, et cela en procédant à des aménagements au niveau du style, du contenu ou des références.
- Ces aménagements peuvent être limités à certaines parties du texte en raison de facteurs internes et donner lieu à une « adaptation locale » ou bien concerner l'intégralité du message en raison de facteurs externes et induire une « adaptation globale » (Bastin 1993).
- Pour décider de la nature de l'adaptation qu'il convient de réaliser, le traducteur doit prendre en considération certains paramètres tels que le sens du texte original et la fonction de la traduction, les attentes du public cible et les connaissances partagées, les cadres d'écriture et de réception de la langue d'arrivée.
- Bref, il ne doit pas tomber dans ce que Gambier (1992 : 424) appelle la « fétichisation » du texte original, c'est-à-dire l'absence d'objectivité ou l'obsession de la littéralité.

- Certains traductologues (Delisle 1986), convaincus que traduction et adaptation ne sont que les deux faces d'une même monnaie, ont promu le terme « tradaptation » pour désigner cette imbrication et le terme « tradaptateur » pour désigner le sujet chargé de l'adaptation des messages et autres produits de traduction (publicités, sites web, etc.).
- Ainsi, l'un des grands mérites de l'adaptation est d'avoir ouvert de nouveaux champs d'application à la traduction proprement dite et permis au traducteur - en faisant appel à sa compétence multilingue - d'investir de nouveaux domaines d'activité qui lui étaient initialement fermés.
- Cet intérêt a ouvert la voie à l'étude de la traduction comme forme de communication multilingue et permis d'envisager le traducteur comme médiateur culturel.

# L'explicitation

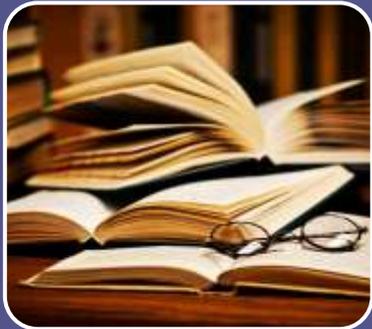
- L'explicitation est le fait de rendre explicite dans le texte cible ce qui n'était qu'implicite dans le texte source. Il s'agit d'un procédé de traduction introduit pour la première fois par Vinay et Darbelnet (1958) mais qui a soulevé, depuis, de nombreuses questions : quand est-il possible d'expliciter ? Que peut-on expliciter ? Pourquoi et comment expliciter ?



Nida (1964) traite l'explicitation sous la rubrique de l'« ajout » au texte cible, dont il définit plusieurs types : expliciter une expression elliptique, ajouter une spécification, ajouter une information grammaticale, amplifier un énoncé laconique, ajouter des réponses à des questions rhétoriques, ajouter des énumérateurs ou des connecteurs, ajouter des synonymes ou des catégories propres à la langue cible.



Chez Nida, la technique de l'amplification est celle qui illustre le mieux l'explicitation : elle consiste à ajouter des informations inexistantes sur l'original « lorsque des éléments sémantiques importants et implicites de la langue source nécessitent une identification explicite dans la langue du récepteur ».



Dans d'autres genres de discours, l'explicitation revêt une dimension non seulement culturelle mais aussi intersémiotique. Par exemple dans la traduction du théâtre, Hewson et Martin (1991) ont montré que d'une part, certains éléments linguistiques du texte étaient explicités dans les situations dramatiques (la mise en scène) et que, d'autre part, certains éléments signifiants de la scène pouvaient être explicités dans les mots des acteurs (les répliques).

Certains linguistes estiment que l'explicitation est nécessaire en raison des différences qui existent entre les langues et à cause de la structure même du discours dans certaines langues. Par exemple, le français serait plus explicite que l'anglais non seulement en raison de ses nombreux connecteurs et marqueurs de cohésion, mais aussi à cause de certaines particularités stylistiques et rhétoriques.

Sur ce point, Séguinot (1988) part du postulat que l'explicitation est un phénomène général parce que les traductions semblent toujours plus longues et plus explicites que les textes originaux. Mais son étude des traductions entre le français et l'anglais débouche sur une conclusion différente: certes, la traduction française est généralement plus explicite que l'original anglais, mais l'explicitation n'est pas due aux différences structurelles ni stylistiques entre les deux langues ; elle est essentiellement due aux choix de traduction et aux stratégies d'édition des réviseurs.

explicitations  
«obligatoires»

- Elles sont dictées par les différences structurelles entre les langues.

explicitations  
«facultatives»

- Elles sont dictées par les choix stylistiques privilégiés par chaque auteur.

- les explicitations syntaxiques et sémantiques sont nécessaires lorsque le résultat de la traduction dans la langue cible risque d'être agrammatical. Certaines différences de catégories grammaticales entre les langues exigent une explicitation : par exemple, il existe en arabe un pronom personnel spécifique lorsqu'il s'agit *de* deux personnes (le pronom du duel, *huma*) et ce pronom exige un accord différent en genre selon qu'il s'agit de deux hommes ou de deux femmes. Lors de la traduction, cette spécificité rend obligatoires certains ajouts au niveau syntaxique, qui se traduisent par un nombre plus important de mots.
- Il en va de même de l'explicitation sémantique qui concerne la différence qu'affichent les mots de la langue concernant le découpage de la réalité. Ainsi par exemple, les mots qui servent à désigner les membres de la famille en français (oncle, tante, cousin, cousine, neveu, nièce) ne peuvent pas être traduits en arabe sans explicitation parce qu'il existe des mots différents pour chacun de ces membres selon qu'ils appartiennent à la famille du père ou à celle de la mère (oncle paternel, *'amm* ; oncle maternel, *khâl*, etc.).

# La compensation

- La compensation est un procédé de traduction qui consiste à pallier la perte d'un effet du texte source par la recréation d'un effet similaire dans le texte cible. Newmark (1991 : 144) cite les exemples suivants, susceptibles selon lui d'être compensés : « les calembours, les allitérations, le rythme, l'argot, les métaphores et les mots pleins, tous peuvent être compensés si le jeu en vaut la chandelle, mais parfois cela ne vaut pas la peine ».

- L'exemple le plus connu est celui de la traduction des bandes dessinées de Tintin ou encore d'Astérix qui regorgent, comme on le sait, de références culturelles et de calembours difficiles à rendre : « Les traducteurs ont renoncé à toute velléité de transposition des calembours français ; ils ont procédé à une compensation en insérant des calembours anglais de leur cru, qui n'existaient pas dans le texte source, mais en maintenant une équivalence d'intention » (Hatim et Mason 1990:202).

## Hervey et Higgins (1992 : 34) distinguent quatre types de compensation :

- La « compensation du genre » : elle consiste à utiliser dans le texte cible un procédé linguistique différent pour recréer un effet particulier du texte source.
- La « compensation du lieu » : elle consiste à placer l'effet du texte cible à un autre endroit que celui où il se trouve dans le texte source.
- La « compensation par fusion » : elle consiste à condenser certains éléments du texte source dans la reformulation du texte cible, soit en les mélangeant, soit en les synthétisant.
- La « compensation par scission » : elle consiste à développer le sens d'un mot du texte source par le biais d'une formulation plus étendue dans le texte cible.
- Hervey et Higgins soulignent le fait que les deux premiers types de compensation (du genre, du lieu) ne s'excluent pas et peuvent intervenir dans un même texte, voire pour un même élément textuel. Mais les deux autres types de compensation (par fusion, par scission) s'excluent mutuellement parce qu'ils relèvent des caractéristiques lexicales de chacune des langues en présence et non pas des traits stylistiques de chaque texte.

Schleiermacher (1768-1834) publie l'étude la plus approfondie sur la traduction dans *Ueber aie verschiedenen Methoden des Uebersetzens* (1813). Ce livre ne sera accessible en français qu'à partir de 1985 grâce à la traduction de Berman : *Des différentes méthodes du traduire*. Trois types de traductions :

La traduction « intralinguistique » par opposition à la traduction « interlinguistique » : « N'avons-nous pas souvent besoin de traduire le discours d'une autre personne, tout à fait semblable à nous, mais dont la sensibilité et le tempérament sont différents ? » (trad. Berman 1985:281).

La traduction « intra-individuelle » par opposition à la traduction « inter-individuel/e » : « Plus encore : nous devons traduire parfois nos propres discours au bout de quelque temps si nous voulons de nouveau nous les approprier convenablement » (trad. Berman 1985 :282).

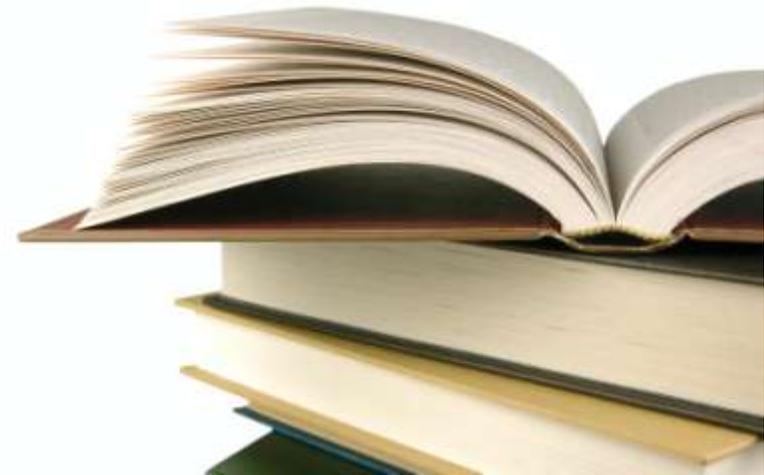
La traduction écrite par opposition au « truchement » (interprétation) : « On entend plutôt par truchement la traduction orale, et par traduction, la traduction écrite, que l'on excuse la commodité présente de cette définition, d'autant plus que les deux déterminations ne sont pas si éloignées l'une de l'autre (...) chaque transposition écrite ne doit être considérée, à proprement parler, que comme l'enregistrement d'une transposition orale » (trad. Berman 1985:283).

# Chez Henri Meschonnic

- Dans sa *Poétique*, Meschonnic a établi une typologie des traductions qui réserve au traducteur un statut comparable à celui de l'écrivain : « Une théorie de l'écrire et du traduire implique une théorie du langage, une théorie du langage implique une théorie de l'écrire et du traduire » (Meschonnic 1973:325).
- Il envisage la traduction comme une activité littéraire à part entière et la nomme de différentes façons selon les aspects retenus par le traducteur dans l'exercice de sa fonction d'écrivain :
  - 1) La “traduction-introduction”.
  - 2) La “traduction-traduction”.
  - 3) La “traduction non-texte”.

# Chez Etkind

- À partir d'une analyse comparée des approches adoptées dans le domaine poétique, Etkind distingue six types de traductions qui correspondent globalement aux différentes modes de l'adaptation :



« La Traduction-Information (T-INFO) » : elle s'apparente à un résumé et vise à donner au lecteur une idée générale de l'original.

« La Traduction-Interprétation (T-INT) » : elle est plus proche de la paraphrase que de la traduction mais peut combiner les deux.

« La Traduction-Allusion (T-ALLUS) » : elle évoque l'original et s'adresse avant tout à l'imagination du lecteur.

« La Traduction-Approximation (T-APPROX) » : elle s'éloigne de l'original et reflète la conviction d'une impossibilité de traduire.

« La Traduction-Récréation (T-R) » : elle recrée l'ensemble, tout en conservant la structure de l'original.

« La Traduction-Imitation (T-I) » : elle se substitue à l'original et révèle les poètes qui cherchent d'abord à s'exprimer eux-mêmes. (Etkind 1982: 18-27).

# LES « UNITÉS DE TRADUCTION »

- Les « unités de traduction » désignent les éléments du texte source que le traducteur prend comme point de départ à son travail. Ces unités peuvent être des mots simples, des groupes de mots, des propositions ou encore des phrases entières ; certains théoriciens considèrent même l'ensemble du texte d'origine comme une seule et même unité de traduction.
- Le choix de l'unité dépend de la nature du texte et de la compétence du traducteur. Que ce soit en interprétation ou en traduction, plusieurs études ont montré que les unités de traduction tendent à être plus étendues et plus signifiantes lorsqu'il s'agit de traducteurs confirmés. À l'inverse, les apprentis traducteurs et les étudiants débutants en langues ont tendance à s'appuyer sur des mots simples et des structures grammaticales de base pour approcher les unités de traduction (Lôrscher1993).



- Catford (1965), par exemple, conseille de traduire « structure par structure ».
- Bassnett (1980/1991) résume bien le débat concernant les « unités de structure » et les « unités de sens ». Il s'agit, en réalité, d'une refonte de l'opposition classique entre traduction littérale et traduction libre : les uns s'attachent à la forme pour définir les unités de départ, les autres se focalisent sur le sens pour traduire le message.

- Les appellations varient : « unité de sens » ou « unité d'idée » par opposition à « unité linguistique » ou « unité lexicale ». S'ajoute à cela le débat sur l'équivalence : une « unité de traduction » n'est-elle pas au fond un « équivalent » sémantique, syntaxique ou pragmatique ?
- Il est difficile de traduire la totalité d'un texte d'un seul coup, de même qu'il est quasiment impossible de comparer deux textes en un clin d'œil ; il faut donc descendre au niveau des unités constitutives, c'est-à-dire des portions, segments, syntagmes, etc.
- Mais la définition du type et du niveau de ces unités peut varier en fonction de considérations linguistiques (la nature du texte) ou pragmatiques (la visée de la traduction). Car il est évident que l'unité ne peut être prise isolément de son contexte et que le traducteur ne peut pas décider de son équivalent sans prendre en considération ce contexte (social, culturel, politique).

- Pour contourner le débat terminologique, Larose (1989 : 218) a proposé un mot générique pour les unités de traduction. Chez lui, les « traductèmes » sont des unités sémantiques qui ont une valeur fonctionnelle lors de la traduction. Le chercheur doit, par conséquent, s'attacher à les identifier, à les classer, puis à examiner les modalités de leur combinaison dans chaque langue. Il doit également s'intéresser aux phénomènes qui accompagnent le transfert de ces traductèmes parce qu'ils ont généralement une fonction distinctive.
- L'opération de base pour l'identification de ces unités de traduction (ou traductèmes) est la segmentation. Les unités minimales se définissent en contexte : ainsi, un mot ne saurait être considéré seul lors de la traduction mais toujours par rapport à d'autres mots. Même dans le cas des textes spécialisés, il est important d'envisager les collocations comme une forme de traductèmes.
- L'analyse des textes à traduire permet de mettre en évidence des traits distinctifs des traductèmes. Par exemple, le trait distinctif de l'expression « dire haut et fort quelque chose » est de nature pragmatique.

- Le choix des traductèmes doit permettre la construction d'un système d'équivalence entre deux ou plusieurs langues, c'est-à-dire d'un système dans lequel les traductions des différentes unités sont organisées et définies les unes par rapport aux autres. Pour construire ce système, on a recours aux principes de corrélation et de correspondance.
- Une corrélation regroupe toutes les équivalences d'unités faisant apparaître le même trait distinctif.
- La correspondance est issue de cette corrélation puisqu'elle permet de relier certaines unités dans un contexte à certaines équivalences.

- Une équivalence peut être unique ou isolée, de même qu'une unité (un traductème) peut participer de plusieurs équivalences qui forment alors plusieurs corrélations apparentées. Dans ce cas, les équivalences se réunissent en faisceaux de corrélations dans lesquels la corrélation peut associer non seulement des couples d'équivalences mais aussi des groupes de trois ou quatre équivalences pour un même traductème.
- La variation traductionnelle désigne les différentes équivalences d'une unité de traduction dans un même contexte, équivalences qu'un traducteur peut réaliser sans que cela n'altère le sens ni la réception du message.

## Les « universaux »

- L'expression « universaux de traduction » est le pendant, en traductologie, des « universaux du langage » en linguistique. Ceux-ci renvoient à des régularités générales de structure qui peuvent être rapportées à des contraintes articulatoires et/ou des contraintes cognitives. En traductologie, les « universaux » désignent les traits linguistiques qui apparaissent essentiellement dans les textes traduits et qui semblent indépendants des paires de langues en présence. En d'autres termes, il s'agit de caractéristiques que l'on retrouve dans les traductions quelle que soit la langue considérée. Baker (1993:243) résume ces traits en quelques points : la simplification, la non-répétition, l'explicitation, la normalisation, le transfert discursif et la redistribution du lexique.

- Blum-Kulka et Levenston (1983 : 119) s'intéressent à la « simplification » et en distinguent trois types : simplifications lexicales, syntaxiques et stylistiques. Pour eux, la simplification lexicale se reflète avant tout dans un nombre moindre de mots employés dans la traduction, mais elle peut également prendre d'autres formes telles que l'approximation conceptuelle, le recours aux synonymes familiers ou encore la paraphrase culturelle.
- Le traducteur procède à une simplification du style en remplaçant les phrases complexes par des phrases plus courtes ou moins alambiquées.

- Cette tendance quasi universelle à la simplification va parfois de pair avec l'explicitation du sens. Dans son étude portant sur les traductions entre l'anglais et le français, Blum-Kulka (1986) a remarqué que les traducteurs avaient tendance à développer certains aspects du texte source afin qu'il soit plus clair pour les lecteurs de la langue cible ; ils le font en particulier pour renforcer la cohésion du texte traduit. En conséquence, l'auteur a émis l'hypothèse que l'explicitation serait une stratégie universelle, caractéristique de tous les processus de médiation et présente chez tous les traducteurs quelles que soient leurs langues de travail.
- Procédés d'explicitation: propension à compléter les phrases inachevées, à corriger les formulations agrammaticales, à supprimer les hésitations et les mots inappropriés quand l'orateur se reprend dans son discours.  
→ tendance universelle à la « normalisation » chez les interprètes.